

## LE DROIT DES CONTRATS

« On lie les bœufs par les cornes, et les hommes par les paroles », disait le juriste Loysel en 1607. Toute l'ambivalence du contrat est là. En échangeant leurs paroles, les hommes s'engagent et se lient les uns aux autres. Par leur parole encore, ils peuvent se projeter dans l'avenir et tenter d'avoir prise sur lui. Enfin, en respectant la parole qu'ils ont donnée, ils lui confèrent sa valeur, déterminant la nature de la relation qu'ils ont nouée avec les autres.

Le « droit des contrats » désigne ainsi le « droit des obligations librement consenties », en d'autres termes le droit des engagements volontaires. Mais la liberté de se lier ne serait-elle pas un oxymore ?

Au droit revient la tâche de canaliser et de garantir la parole donnée, et ce faisant d'articuler tous les mots qui disent le contrat, à commencer par la liberté, la volonté, la force obligatoire, la loi et, bien sûr, la justice.

**Muriel Fabre-Magnan**

*Muriel Fabre-Magnan est professeur de droit à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Elle est notamment l'auteur de l'Introduction au droit (n° 1808).*

DROIT

9€

ISBN : 978-2-13-080012-5



9 782130 800125

quesaisje.com

1<sup>re</sup> édition 2018 • n° 4118

Charte graphique © Delphine Vallette  
Photo © wragg - iStockphoto